



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2023
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 53 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (A/78/21 et A/78/294)

1. **M^{me} Baños Müller** (El Salvador), s'exprimant en qualité de Vice-Présidente du Comité de l'information et présentant le rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/78/21), dit que, dans sa déclaration d'ouverture du débat général, le Président du Comité de l'information a noté que face à une augmentation des menaces sans précédent, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et l'aggravation des conflits nouveaux et existants, le Comité de l'information doit davantage consacrer son action à la diffusion d'informations exactes et opportunes, à la réduction de la fracture numérique et à la réalisation de la connectivité universelle, en assurant l'égalité d'accès aux réseaux à large bande et aux données pour tous. Le Président a également salué le travail du Département de la communication globale dans la lutte contre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation.

2. De nombreuses délégations, dont celles s'exprimant au nom de grands groupes, se sont dites préoccupées par la prolifération de la désinformation et de la désinformation entourant la menace existentielle que représentaient les changements climatiques ou les chocs interconnectés subis par l'offre de produits alimentaires et les prix du carburant, qui s'ajoutaient aux autres crises mondiales. Des orateurs et oratrices ont dit leur inquiétude de voir la manipulation de l'information sur la guerre en Ukraine être utilisée pour tromper les publics nationaux et l'audience internationale. Dans un tel contexte, l'ONU joue un rôle crucial dans l'obtention d'informations fiables pour tous.

3. Plusieurs délégations ont mis en évidence le fait qu'il fallait que l'Organisation communique plus rapidement et plus stratégiquement et de manière plus complète. En outre, d'aucuns ont exprimé leur inquiétude quant à la suppression d'informations, qui catalyse la violence. Les représentants des États Membres ont également félicité le Département de promouvoir des informations scientifiques objectives pour lutter contre la prolifération des discours de haine, notamment en ce qui concerne les persécutions religieuses, la xénophobie et le racisme. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts déployés par le Département pour mener plusieurs campagnes et initiatives visant à lutter contre les crises de l'information et ont également demandé le maintien et la création d'autres activités visant à promouvoir

l'égalité des genres, à prévenir de nouveaux conflits et à réaliser la parité linguistique.

4. S'il est vrai que de nombreux intervenants et intervenantes ont félicité le Département pour son utilisation des médias sociaux et des campagnes et initiatives numériques aux fins de la diffusion des travaux de l'Organisation, ils se sont également dits préoccupés par la fracture numérique croissante à l'intérieur des pays et entre eux. De nombreux intervenants et intervenantes ont exhorté l'Organisation à prendre des mesures pour garantir une plus grande sécurité de la desserte Internet, en particulier dans les pays en développement. Une délégation s'est dite inquiète des monopoles dans le domaine des technologies de communication modernes et des sanctions qui étaient imposées contre des pays en développement et qui bloquaient les transferts de technologie. Des orateurs et oratrices ont également rappelé à l'Organisation l'importance de ne pas négliger les médias traditionnels, tels que la radio, la presse écrite et la télévision, sur lesquels une part considérable de la population mondiale comptait encore. En outre, ils et elles ont noté qu'il fallait remédier aux limites de l'accès à des informations fiables, factuelles et multilingues. Plusieurs intervenants et intervenantes ont souligné que le multilinguisme et d'autres formes de médias plus inclusives, par exemple des vidéos sous-titrées et des interprétations en langue des signes, constitueraient la meilleure approche pour combler les lacunes existantes et garantir l'accès de tous à l'information diffusée par l'Organisation.

5. Plusieurs délégations, dont celles prenant la parole au nom de grands groupes, ont souligné l'importance continue du multilinguisme, s'agissant de diffuser des contenus sur le site Web de l'ONU et les plateformes de médias sociaux, et beaucoup ont évoqué la question tenant à allouer des ressources appropriées aux efforts de multilinguisme déployés dans le Département. L'utilisation des six langues officielles doit être équilibrée afin de refléter la diversité, promouvoir efficacement l'Organisation auprès du public à l'échelle mondiale et garantir l'égalité d'accès à l'information. Plusieurs représentants et représentantes ont également relevé la croissance spectaculaire de l'audience francophone et hispanophone et ont demandé au Département de tenir compte de ce facteur lors de l'allocation des ressources. De nombreux représentants et représentantes ont constaté que la capacité du Département de financer les efforts en faveur d'un multilinguisme complet et équilibré était limitée, s'agissant, en particulier, de la diffusion d'informations dans des langues non officielles, et l'ont engagé à

étudier les possibilités de recourir à des contributions novatrices et volontaires afin d'atteindre ces objectifs.

6. De nombreux représentants et représentantes se sont félicités de ce que les centres d'information œuvraient à la promotion des mandats de l'Organisation et mobilisaient l'appui à ses travaux par l'utilisation des langues officielles et non officielles. L'Organisation devrait continuer à soutenir les centres d'information afin de renforcer leur capacité de diffuser des informations aux populations les plus vulnérables.

7. Plusieurs intervenants et intervenantes, en particulier ceux et celles des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ont exprimé leur profonde inquiétude face aux attaques perpétrées contre les soldats de la paix et d'autres membres du personnel des Nations Unies sur le terrain. Certains intervenants et intervenantes ont encouragé le Département à améliorer ses stratégies de communication pour lutter contre la propagande anti-ONU, qui pourrait inciter à la méfiance et à la violence à l'égard des soldats de la paix et d'autres membres du personnel des Nations Unies. Ils et elles ont demandé au Département de faire connaître les actions et les objectifs des opérations de maintien de la paix et des soldats de la paix qui servent dans des conditions difficiles afin d'obtenir un soutien accru.

8. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien au Département en vue de l'élaboration d'un code de conduite mondial visant à promouvoir l'intégrité de l'information publique, conformément à la vision énoncée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982). Des représentants et représentantes ont demandé que le code soit envisagé dans une perspective multilingue, compte tenu des points de vue et des principes des parties prenantes concernées. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait promouvoir les objectifs et les principes de l'Organisation auprès des jeunes, en mettant l'accent sur l'éducation aux médias. D'autres délégations ont appelé au renforcement des partenariats avec la communauté universitaire pour limiter la prolifération de la désinformation et de la désinformation.

9. **M^{me} Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale) dit que les défis en cascade, notamment les guerres insensées, les changements climatiques, les violations des droits humains et l'aggravation des inégalités, font dérailler les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Département possède actuellement le plus grand nombre de cellules de communication de crise actives, notamment pour répondre à la crise sans précédent en Israël et dans le

Territoire palestinien occupé. Il est primordial de disposer d'informations exactes dans cette situation, notamment en raison d'une mésinformation et d'une désinformation accrues sur les médias sociaux, ce qui fausse déjà considérablement les faits et génère de la haine. L'ONU s'efforce d'être une source d'information fiable vers laquelle les gens peuvent se tourner. Le trafic sur ses plateformes d'information a augmenté de manière significative, avec plus de 1,3 million de visiteurs depuis le début de la crise. Ses plateformes de médias sociaux en ce qui concerne la portée et la participation ont connu une augmentation remarquable. Le compte Instagram en anglais a atteint à lui seul 8,4 millions de personnes au cours de la semaine écoulée, soit une augmentation de 400 %. En outre, les organismes de presse du monde entier citent, republient ou diffusent du contenu produit par l'Organisation sur leurs plateformes et leurs programmes.

10. D'autres cellules de communication de crise se penchent sur la guerre en Ukraine, le conflit au Soudan, les conséquences des tremblements de terre en Turquie et en République arabe syrienne et les changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus au Niger. Les collègues chargés de la communication au sein du système des Nations Unies suivent les organes de presse et l'opinion publique, échangent des informations sur les activités de l'Organisation et compilent un document constamment mis à jour mettant en évidence les activités et les messages des organismes opérant sur le terrain durant ces crises.

11. Les progrès rapides en matière d'intelligence artificielle ont accéléré la propagation de la désinformation, de la mésinformation et des discours de haine, qui se propagent encore plus rapidement en situation de crise, renforçant la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation, susceptibles d'entraîner de graves préjudices hors ligne. La désinformation et la mésinformation sont actuellement dirigées contre l'ONU elle-même, mettant en danger la vie de ses fonctionnaires et nuisant à sa capacité de répondre aux besoins des plus vulnérables.

12. Depuis la publication en juin 2023 de la note d'orientation n° 8 du Secrétaire général, qui expose les principes potentiels d'un code de conduite portant sur l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques, le Département s'est engagé dans un processus de consultation étendu et inclusif avec un large éventail de parties prenantes, y compris les États Membres, les plateformes numériques, les jeunes, les organisations médiatiques, les universitaires, les annonceurs et la société civile, et a créé une page pour les soumissions en ligne, à laquelle tout le monde peut contribuer. Pour mieux comprendre les menaces qui

pèsent sur l'information dans le monde, une enquête mondiale sera lancée dans les semaines à venir afin de déterminer comment ces menaces se propagent et comment elles affectent les activités et les priorités de l'Organisation, ainsi que les communautés qu'elle sert. Le Département a également convoqué un groupe de travail du système des Nations Unies sur l'intégrité de l'information.

13. Lors du récent débat général de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est tenu entièrement en présentiel pour la première fois depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, ONU Info, le Service photographique de l'ONU, la télévision en ligne des Nations Unies et les chaînes des Nations Unies ont retransmis l'événement dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais. Un nouveau blogue en direct a capturé un mélange d'informations et d'analyses contextuelles en temps réel. Parallèlement, des communiqués de presse ont été publiés quotidiennement en anglais et en français. La couverture complète des 136 chefs d'État et de gouvernement et des 40 ministres qui ont pris la parole au cours du débat général a produit 473 pages de contenu. Le Département a également mis à la disposition du public mondial un site Web du débat général mis à jour en temps réel.

14. Le Département a également assuré une couverture importante du récent Sommet sur les objectifs de développement durable grâce à un dossier de presse dans toutes les langues officielles et à des actions de sensibilisation ciblées. Le site Web des objectifs de développement durable a également connu une augmentation de 7 % du trafic au cours de cette période, recueillant plus de 7 millions de visites. L'Espace médias Objectifs de développement durable a été un lieu de dialogue animé, avec des tables rondes sur les changements climatiques et l'action climatique, l'égalité des genres, la sécurité alimentaire, les droits humains et d'autres sujets. En outre, les centres d'information des Nations Unies ont adapté de manière créative les messages relatifs aux objectifs pour les rendre pertinents pour leurs populations locales. Par exemple, le centre d'information de Pretoria a coproduit un livre qui associe des citations de Nelson Mandela à des objectifs spécifiques, tandis que le centre d'information de Rabat a affiché des messages liés aux objectifs sur une ligne de tramway empruntée par quelque 150 000 usagers.

15. De plus en plus de personnes se tournent vers les pages Web des Nations Unies et les plateformes numériques du Département pour obtenir des informations sur les changements climatiques et les mesures qu'elles peuvent prendre pour y faire face. Le

trafic sur le site Web consacré au climat a atteint près de 1,7 million de pages consultées en septembre 2023, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente. Entre juillet et octobre, de nouveaux publics ont été atteints grâce à un vaste espace publicitaire pro bono dans les transports publics, les kiosques numériques et les magazines imprimés. Dans de nombreux pays, les images liées à la campagne « Agir maintenant » du Département, qui était à l'origine axée sur l'action climatique, mais qui a été élargie pour inclure également des actions liées aux objectifs, occupent une place prépondérante sur les wagons, les cyclo-pousses et les panneaux d'affichage. Il en a résulté une augmentation correspondante de l'engagement du public, avec 15 millions d'actions individuelles enregistrées à la fin du mois de septembre grâce à une application en ligne que les utilisateurs peuvent télécharger sur leur téléphone. En amont de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Département lancera bientôt l'initiative Verified for Climate, qui s'appuiera sur l'initiative Verified lancée pour lutter contre la désinformation liée à la pandémie de COVID-19, et diffusera des informations exactes sur la climatologie et des solutions préconisant des mesures de soutien à une action urgente et inversant la tendance à la dénégation, au catastrophisme et aux atermoiements.

16. Des équipes dans le monde entier ont célébré le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. En étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département a lancé une campagne numérique et soutient la mise en œuvre d'initiatives destinées à des publics locaux. Le Département fournit également des conseils sur la mobilisation de personnalités et d'influenceurs et d'influenceuses afin d'encourager l'action individuelle en faveur des droits humains, et appuie d'autres commémorations internationales liées aux droits humains, notamment la Journée internationale Nelson Mandela. En août, le Département a accueilli au Siège de l'Organisation des Nations Unies M^{me} Viola Fletcher, qui, à 109 ans, est la plus ancienne survivante du massacre racial de Tulsa (États-Unis d'Amérique). En septembre, le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies a organisé conjointement une discussion virtuelle sur le livre primé *Rain of Ash : Roma, Jews and the Holocaust*.

17. Malgré les nouveaux défis auxquels le monde est confronté, le Département ne ménage aucun effort pour communiquer les autres priorités de l'Organisation. Le Service de liaison des Nations Unies avec les

organisations non gouvernementales a veillé à ce que les voix des organisations de la société civile soient prises en compte dans le dialogue avec l'Organisation en facilitant la participation de près de 600 organisations de la société civile à des sessions multilatérales cruciales au cours des derniers mois. Le Service des visites à New York, Genève, Vienne et Nairobi a accueilli près de 80 000 visiteurs dans le cadre de visites guidées et de séances d'information spécialisées organisées en 28 langues sur l'activité de l'Organisation. En août, *Afrique Renouveau* a lancé la série « Celebrating Africa's rising talent » mettant en lumière les réalisations des jeunes Africains et Africaines dans les domaines de la technologie, de l'agrobusiness, de l'entrepreneuriat, du sport, du divertissement et d'autres domaines. En septembre, le Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra a accueilli 12 jeunes journalistes originaires de pays en développement, qui ont produit plus de 100 articles pour leurs médias. La plateforme en ligne un-ilibrary.org a continué à se développer rapidement, le nombre de publications disponibles sur le site étant passé à plus de 11 000, et le site Web des ventes des Nations Unies a été relancé.

18. **M. Strzhizhovskiy** (Fédération de Russie) dit que la Secrétaire générale adjointe a mentionné qu'il y aurait une enquête sur le code de conduite portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques. Toutefois, la Commission a été informée plus tôt qu'un questionnaire mondial sur ce sujet avait déjà été mis en ligne, la date limite ayant été fixée au 1^{er} décembre 2023. L'orateur demande si cette enquête a permis d'obtenir des données intermédiaires concernant l'opinion des internautes sur un tel code de conduite. Il souhaiterait également obtenir plus de détails sur le rôle des centres d'information régionaux dans la mise en œuvre de l'initiative.

19. **M. Rodríguez Gómez-Aller** (Espagne) dit que, dans un environnement politique et technologique en évolution, le multilinguisme risque de ne plus être une priorité. Il pourrait être tentant pour l'Organisation de se présenter au monde dans une ou deux langues seulement, ce qui nuirait beaucoup à la légitimité et à l'efficacité du Département. L'orateur demande si le Département a besoin de plus de soutien pour lutter contre la désinformation de manière équitable dans toutes les langues officielles, y compris dans le cadre de l'initiative Verified, et s'il envisage d'utiliser les connaissances linguistiques de ses fonctionnaires pour accroître le nombre de membres du personnel travaillant en espagnol et produire plus de contenus dans cette langue.

20. **M. Cisneros Chávez** (Mexique) dit qu'il semble que la stratégie mise en place par le Département pour améliorer le multilinguisme consiste à accroître le nombre de fonctionnaires. Il demande si cette stratégie est complétée par une vision de l'intégration des nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle, afin de renforcer la capacité de l'Organisation de remplir sa mission avec ses effectifs actuels.

21. L'orateur souhaite également savoir comment le Département travaille avec les plateformes, en particulier les réseaux de médias sociaux, pour mettre en œuvre le code de conduite pour l'intégrité de l'information et le diffuser sur les plateformes numériques.

22. **M^{me} Mocanu** (Roumanie) dit que le Département pourrait envisager d'organiser à New York, au début du mois d'octobre 2024, une manifestation spéciale à l'intention des délégués de la jeunesse, en particulier des délégués de l'ONU, dans le cadre de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, pour présenter en avant-première les activités de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, étant donné que lesdits délégués seront déjà au Siège à ce moment-là.

23. **M^{me} Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale) dit qu'un portail en ligne a été créé pour solliciter un large éventail d'opinions sur le code de conduite portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques. Il ne s'agit pas d'une enquête, mais plutôt d'une occasion pour les États Membres, la société civile, les universitaires, les médias et d'autres acteurs de faire part de leurs réflexions. Ces contributions seront ensuite utilisées pour élaborer le code de conduite et ses recommandations. Par ailleurs, le Département mène une enquête mondiale en ligne auprès des membres du personnel des Nations Unies sur la manière dont l'environnement informationnel en ligne les empêche d'exercer leurs fonctions et a des incidences sur les sociétés qu'ils servent. Les équipes de pays, en particulier le personnel recruté sur le plan national, sont bien placées pour fournir des informations à cet égard. Les résultats préliminaires de l'enquête pourraient être présentés au début de l'année 2024.

24. Des ressources supplémentaires sont certainement nécessaires pour lutter contre la désinformation dans plusieurs langues. Le Département demande à ses collègues travaillant dans d'autres langues, ainsi qu'aux centres d'information, d'aider à la surveillance de la désinformation et la mésinformation et à l'élaboration d'une réponse stratégique, et de faire preuve de créativité pour assurer une plus large diffusion des

informations fiables de l'ONU. Un soutien financier supplémentaire à l'initiative Verified et à l'éducation aux médias serait extrêmement utile.

25. Le Département n'a pas de vision pour l'intégration de l'intelligence artificielle, car il est réticent, pour l'instant, à utiliser une technologie qui remplacerait les humains. Les organes de presse peuvent utiliser l'intelligence artificielle pour faciliter leurs recherches et trouver des idées d'articles, mais cette technologie est notoirement imprécise. Le Département travaille de manière journalistique dans des environnements très sensibles, dans plusieurs pays et dans plusieurs langues, et doit s'assurer de faire les choses correctement. L'intelligence artificielle ne fonctionnerait pas non plus pour ce qui est de la couverture des réunions, qui consiste à fournir rapidement des résumés de réunions de trois heures en anglais et en français, destinés essentiellement aux États Membres, en particulier ceux qui ne peuvent pas assister à toutes les réunions. Le Département a demandé la création de 54 postes afin de produire de tels contenus dans les quatre autres langues officielles. Le Département recrute des personnes ayant une formation de journaliste, qui possèdent une connaissance de l'Organisation des Nations Unies et qui exercent leur jugement en se servant de leurs connaissances spécialisées pour présenter un texte de façon concise en en conservant les éléments essentiels. L'oratrice ne croit pas qu'une machine pourrait le faire. En fait, cela pourrait créer des problèmes importants. Le Département fait de son mieux pour accroître le multilinguisme dans la limite de ses ressources actuelles. Les demandes de ressources supplémentaires n'étant généralement pas satisfaites, le Département travaille avec les moyens dont il dispose.

26. Le Département a fait appel aux plateformes de médias sociaux pour qu'elles prônent les valeurs de l'Organisation, et même se conforment à ses propres normes et directives. Il entretient de bonnes relations avec les plateformes et travaille avec elles depuis plusieurs années. Il arrive parfois que les plateformes relaient les contenus de l'Organisation ou fournissent de la publicité gratuite. Dans le même temps, le Département continue de signaler les contenus préjudiciables et demande aux plateformes d'envisager de les supprimer, de les déclasser ou de vérifier les faits. Le Département les consulte également dans le cadre du code de conduite, lequel a suscité un grand intérêt et fournira au système des Nations Unies une base de plaidoyer. Le Département continuera à plaider pour que les plateformes deviennent un espace où les discours de haine ne sont pas tolérés, où les contenus illégaux sont interdits et où les contenus désignés comme relevant de

la désinformation ou de la mésinformation ne sont pas ceux que les internautes voient en premier. Le Département ne sera pas habilité à imposer des amendes ou des sanctions aux plateformes comme le fait l'Union européenne, mais il possède cependant l'autorité morale nécessaire en matière de plaidoyer. Cela permettra aux États Membres d'évoquer ces orientations lorsqu'il s'agit de rendre les écosystèmes d'information de leur propre pays plus sains et plus humains.

27. L'oratrice dit qu'elle examinera la proposition du délégué de la Roumanie et souligne qu'il est très important pour le Département que les jeunes soient associées à la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information.

28. **La Présidente** invite la Commission à tenir un débat général sur la question.

29. **M. Romero Puentes** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe félicite le Département pour les mesures qu'il a prises en matière de communication stratégique globale face à de nombreux défis, notamment la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et la prolifération des conflits. Le Département doit faire de la mise en évidence des défis liés aux changements climatiques, qui font des ravages partout dans le monde, une des grandes priorités de la communication, en prenant des mesures appropriées pour favoriser une plus grande prise de conscience, au niveau mondial, du rôle du multilatéralisme et de la coordination stratégique face aux crises et aux besoins humanitaires.

30. Les informations fournies par l'ONU, qui demeurent le fondement d'un monde juste et pacifique, doivent être exactes, fiables et impartiales. Le Département, pour sa part, devrait éviter de publier les dernières nouvelles et des flashes d'information. Compte tenu de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Groupe encourage le Département à établir de nouveaux partenariats et à consolider les partenariats existants avec les nouveaux médias et les médias traditionnels, afin de lutter contre les discours de haine et de promouvoir la tolérance, la non-discrimination, le pluralisme et la liberté d'opinion et d'expression.

31. La tendance croissante à la diffusion de fausses nouvelles et à la désinformation sur les plateformes en ligne, notamment sur les médias sociaux, a contribué à exacerber la discorde sociale et l'incitation au racisme, à la xénophobie et à l'islamophobie, les stéréotypes négatifs et l'intolérance qui y est associée. Le Groupe est profondément préoccupé par l'augmentation des campagnes de désinformation et de mésinformation dirigées contre les opérations de maintien de la paix des

Nations Unies. Il encourage le Département à soutenir les efforts visant à fournir des contenus dignes de foi, notamment dans les langues locales et en coordination avec les autorités nationales, afin de mieux faire connaître les mandats, de gérer les attentes et de susciter la confiance et le soutien. Le Groupe prie donc instamment le Département d'intensifier son appui aux efforts faits par l'Organisation pour lutter contre la désinformation, ce qui nécessitera de remédier aux tensions sociétales sous-jacentes, de faire progresser le respect des droits humains et de soutenir l'existence d'un espace civique et de médias pluralistes. Il faut redoubler d'efforts pour diffuser en temps voulu des informations factuelles, ciblées, claires, accessibles, multilingues et fondées sur la science sur toutes les plateformes.

32. Le Groupe se dit particulièrement préoccupé par les violences commises contre les journalistes et les membres du personnel associé. Il espère que le Département accordera une attention particulière à la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable. Compte tenu de la fracture numérique entre les États, les organisations compétentes devraient prendre des mesures pour améliorer la desserte Internet, en particulier dans les pays en développement, et corriger le déséquilibre existant afin de faire en sorte que les médias soient plus justes, plus équitables et plus impartiaux.

33. Le Groupe encourage le Département à mobiliser des ressources adéquates, y compris par le biais de contributions volontaires et de modes de financement novateurs, pour promouvoir le multilinguisme, ce qui contribuerait à garantir l'inclusion, la diversité et la tolérance, ainsi qu'à renforcer la sensibilisation au niveau local. Il encourage les centres d'information des Nations Unies et les bureaux de pays à diffuser des informations sur les travaux de l'Organisation dans les langues locales. L'ONU doit passer d'une culture de la traduction à une culture de production de contenus dans différentes langues, conformément à la résolution récemment adoptée sur le multilinguisme ([A/RES/76/268](#)).

34. Le Groupe se félicite des campagnes menées par le Département pour mettre en valeur les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et encourage à cette fin le Département à élaborer des stratégies de communication plus intégrées. Il prend note avec intérêt des notes d'orientation sur des questions spécifiques, telles que l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques, dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir qui se tiendra à New York, les 22 et 23 septembre 2024. Ces documents pourraient être utiles aux préparatifs du

Sommet, sachant que les États Membres de l'ONU prendront la décision finale sur les éléments convenus au niveau intergouvernemental à inclure dans son document final intitulé « Un Pacte pour l'avenir ».

35. Le Groupe exhorte le Département à continuer de renforcer et de rationaliser les centres d'information des Nations Unies, en collaboration avec tous les États Membres concernés.

36. **M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que le Département aurait une portée plus efficace si ses messages étaient diffusés dans les six langues officielles. Le Groupe salue donc les efforts du Département pour sensibiliser le public aux conséquences des changements climatiques, au caractère central pour la communauté internationale de la lutte du peuple palestinien héroïque, aux contributions des opérations de maintien de la paix et à la nécessité de mettre fin au colonialisme et d'accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. Plus de quarante ans après l'adoption de la résolution [34/182](#) de l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information, il reste beaucoup à faire pour établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, fondé sur un accès universel, inclusif et non discriminatoire à l'information. Un grand nombre de personnes font face à des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder aux technologies de l'information et des communications, et la fracture numérique entre les pays du Nord et les pays du Sud continue de se creuser chaque jour. Des efforts concrets doivent être faits pour démocratiser l'accès à ces technologies, notamment à Internet, car elles pourraient contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, cet accès est souvent entravé par l'application unilatérale de mesures coercitives, restrictives et punitives par certains gouvernements, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de toutes les normes du droit international. Ces prétendues sanctions contrecarrent les efforts faits au niveau international pour promouvoir la coopération numérique et la connectivité, tout en empêchant la modernisation des systèmes nationaux de télécommunication. Le Groupe demande qu'il y soit mis fin complètement et immédiatement.

38. Une action commune doit être entreprise, notamment sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour traiter les questions liées à la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles et au

renforcement de la sécurité de leur utilisation. Ces technologies ne doivent pas être utilisées pour subvertir et déstabiliser des nations indépendantes et souveraines. Il est essentiel de veiller à ce que les technologies nouvelles et naissantes telles que l'intelligence artificielle soient utilisées à des fins pacifiques.

39. Le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles devrait appliquer strictement le mandat qui lui a été confié et soumettre un projet de convention à l'examen de l'Assemblée générale avant la fin de la session en cours. Le projet devrait être complet, c'est-à-dire inclure une large catégorisation des actes criminels et prévoir des mesures procédurales proactives ainsi que la collecte et l'échange de preuves électroniques concernant un large éventail d'infractions.

40. Le Groupe condamne la prolifération alarmante des campagnes de désinformation, en particulier sur les plateformes en ligne, qui ont été créées, diffusées et amplifiées par certains gouvernements et acteurs non étatiques pour des raisons politiques ou idéologiques. Ces campagnes pourraient porter atteinte à la souveraineté politique et perturber la cohésion sociale, tout en encourageant les discours de haine, le racisme, la xénophobie, le fascisme et d'autres idéologies similaires et en incitant à la violence, à l'intolérance et à la discrimination. Les membres responsables de la communauté internationale doivent prendre des mesures urgentes pour prévenir et contrer cette tendance, tout en redoublant d'efforts pour promouvoir une culture de paix et de non-violence. Le Groupe rejette catégoriquement l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États, pour promouvoir la déstabilisation ou pour mener des attaques contre des infrastructures critiques. Le code de conduite pour l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques en cours d'élaboration par l'Organisation des Nations Unies pourrait constituer une référence importante pour les États Membres à cet égard. Ce document ne devrait cependant pas servir de base de discussion dans le cadre du prochain Sommet de l'avenir, car il n'est pas le fruit d'un processus intergouvernemental mené par les États.

41. **M. Da Cruz** (Angola), s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, dit que la Communauté félicite le Département de la communication globale pour ses efforts continus visant à mieux faire connaître les travaux de l'Organisation et sa volonté d'entreprendre des réformes, en vue d'élargir la portée d'une information fiable sur les crises

mondiales, présentée dans des langues que les gens comprennent. Le Département devrait continuer à utiliser une combinaison de médias basés sur l'Internet et de moyens de communication traditionnels, afin d'atteindre les ménages des pays en développement qui ont un accès limité à Internet.

42. Le multilinguisme facilite la diplomatie multilatérale, qui vient renforcer le dialogue et la tolérance entre les peuples et les pays. Le Département est encouragé à renforcer son approche multilingue pour promouvoir les principes et l'action de l'Organisation en diffusant du contenu dans autant de langues que possible, au-delà des six langues officielles. La Communauté se félicite de l'intérêt marqué pour les contenus produits en portugais, compte tenu du nombre de visiteurs de la page Web d'ONU Info en portugais, et continuera à plaider en faveur de l'utilisation de cette langue dans les contextes nationaux et internationaux. Elle se félicite également de la coopération en cours entre le Département et le Gouvernement angolais pour rendre opérationnel le centre d'information des Nations Unies à Luanda afin de répondre aux besoins des pays africains utilisant le portugais comme langue officielle.

43. Étant donné que les citoyens informés prennent des décisions en connaissance de cause, il est impératif de garantir un écosystème d'information sûr et crédible, doté de mécanismes de responsabilité bien établis, dans lequel la désinformation, la mésinformation et les discours de haine n'ont pas leur place. Les États Membres et les parties prenantes concernées doivent donc apporter leur appui et leur contribution à l'élaboration d'un code de conduite portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques, tout en recherchant un équilibre entre la réglementation et la liberté d'expression. La Communauté encourage le Département à continuer de lutter contre la désinformation et les discours de haine sur les plateformes numériques, qui mettent en péril l'intégrité de l'information, la confiance dans la technologie, les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, les missions de maintien de la paix et les opérations humanitaires.

44. **M. Ladois** (Représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), intervenant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Ukraine, pays candidats, et de la Géorgie, dit que l'Union européenne se félicite de l'attention accordée aux droits humains, à la fracture numérique entre les genres et aux défis posés par la manipulation de l'information dans les résolutions adoptées par le Comité de l'information en mai 2023. Le Département de la communication globale devrait

veiller à ce que toutes les communications émises par le système des Nations Unies utilisent systématiquement la terminologie employée dans les résolutions de l'Assemblée générale et les déclarations du Secrétaire général, en particulier celles qui traitent des violations graves de la Charte des Nations Unies.

45. Se félicitant de l'impact positif des campagnes et activités de communication du Département depuis l'introduction de la stratégie de communication globale en 2020, l'Union européenne encourage le Département à intégrer davantage le multilinguisme dans toutes ses opérations, à traiter les six langues officielles sur un pied d'égalité et à diffuser des informations dans d'autres langues par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, en particulier au niveau local. L'Union européenne soutient les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe à la communication globale pour coordonner la communication dans l'ensemble du système des Nations Unies et atteindre des publics divers et plus jeunes. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, récemment créé, devrait être entièrement équipé.

46. La communauté internationale continue à être témoin d'une désinformation et d'une manipulation de l'information à grande échelle. Ces activités sont parfois déployées par des acteurs étatiques, notamment la Russie, qui tente de justifier son agression militaire illégale, non provoquée et injustifiable contre l'Ukraine. En outre, les plateformes de médias sociaux privées n'en font souvent pas assez pour identifier, gérer et supprimer les fausses informations. Une action coordonnée est nécessaire aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la manipulation de l'information, notamment dans l'espace numérique, avec des corrections fondées sur des preuves, en particulier en temps de crise, comme la situation actuelle au Moyen-Orient. À cette fin, le code de conduite portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques crée des garde-fous pour que les gouvernements et les autres parties prenantes se rassemblent dans le cadre d'une approche globale de la société afin de renforcer l'action commune et le principe de responsabilité. La communauté internationale doit promouvoir un comportement responsable des États dans la lutte contre la manipulation de l'information et veiller à ce que l'ensemble de l'environnement de l'information soit couvert dans toutes les régions. Les risques posés par l'intelligence artificielle doivent également être examinés afin de s'assurer que la technologie n'est pas utilisée à des fins criminelles et qu'elle n'empire pas la manipulation des informations. L'Union européenne se félicite de la nomination imminente de l'Organe consultatif de haut niveau sur

l'intelligence artificielle et demande à l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies de prendre en compte ces risques lors des négociations visant à établir le pacte numérique mondial.

47. L'Union européenne est prête à partager son expérience, notamment en ce qui concerne son Code de bonnes pratiques contre la désinformation, qui a été renforcé en 2022. Elle s'efforce d'établir des cadres juridiquement contraignants pour régler l'espace numérique, afin de protéger les droits fondamentaux de tous les utilisateurs, d'établir des conditions de concurrence équitables pour favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité et de définir des responsabilités claires pour les fournisseurs de services intermédiaires tels les médias sociaux, les marchés en ligne et les moteurs de recherche.

48. La communauté internationale doit promouvoir l'habileté numérique et le principe de responsabilité afin de doter les citoyens du monde entier des compétences nécessaires qui leur permettent de faire des choix éclairés et de renforcer leur résilience face aux contenus discriminatoires, violents, faux ou trompeurs. Ces efforts doivent être entrepris tout en préservant tous les droits humains et les libertés fondamentales et en s'efforçant de réduire les inégalités et de combler le fossé numérique existant entre les pays et à l'intérieur des pays.

49. L'Union européenne réaffirme son soutien au travail essentiel accompli par les journalistes accrédités auprès de l'ONU, car ces derniers sont la pierre angulaire des sociétés libres et prennent souvent de grands risques pour informer les citoyens. Il est regrettable que la liberté de presse soit mise à mal dans beaucoup de régions du monde et que de nombreux journalistes soient pris pour cible à raison de leurs reportages. À cet égard, l'Union européenne a pris des mesures énergiques pour améliorer les conditions de travail des journalistes sur son territoire et continuera à plaider en faveur de leur sécurité et de leur protection dans les enceintes multilatérales.

50. **M^{me} Thomas Ramírez** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, dit que la création du Groupe reflète l'engagement de ses membres envers les principes de la Charte des Nations Unies en vue d'assurer la pleine participation de tous les États Membres et de protéger le multilinguisme en tant que valeur fondamentale pour un multilatéralisme efficace. Le respect du multilinguisme est nécessaire pour maintenir la parité linguistique, étant donné que la préservation des différentes cultures et langues est un instrument indispensable à la promotion de la tolérance et d'une culture de paix. Le Groupe

constate le rôle appréciable joué par le Département dans l'intégration des six langues officielles dans ses méthodes de travail et la publication d'informations sur diverses plateformes, ainsi que les efforts qu'il déploie au niveau local pour améliorer la coordination des communications avec d'autres organismes des Nations Unies. Toutefois, l'Organisation doit en faire davantage pour fournir, en temps voulu, des informations cohérentes à l'ensemble de son public. Par exemple, il est difficile de sensibiliser le public hispanophone à diverses questions relatives aux activités de l'Organisation, puisque les espaces virtuels pertinents ne sont accessibles qu'en anglais et en français.

51. L'objectif du Groupe est de faire en sorte que les informations relatives aux activités de l'Organisation soient diffusées autant en espagnol que dans les autres langues officielles. L'espagnol occupe après tout le quatrième rang des langues les plus parlées dans le monde, puisqu'il compte plus de 540 millions de locuteurs et est la langue maternelle de 470 millions d'entre eux. Le Secrétariat est invité à produire des contenus numériques en espagnol plutôt que de les traduire à partir d'une autre langue, afin de rendre compte de la diversité inhérente à cette langue. L'ONU doit dépasser la culture de la traduction et œuvrer à produire des contenus dans toutes ses langues officielles, conformément au principe d'égalité inscrit dans la résolution récemment adoptée sur le multilinguisme. Le Groupe souligne par ailleurs qu'il est nécessaire de recruter et de former du personnel linguistique compétent sur la base du principe de répartition géographique équitable et affichant une diversité linguistique, ethnique et culturelle. Toute lacune dans la cohérence des informations pouvant potentiellement avoir des effets négatifs sur la stratégie de communication globale, les parties prenantes doivent collaborer pour veiller à ce que la demande croissante s'accompagne de ressources suffisantes.

52. En dépit des efforts considérables faits par le Département, une hiérarchie non intentionnelle persiste entre les langues. Le Groupe s'efforce d'éliminer les obstacles à l'accès à des informations fiables, factuelles et multilingues. La portée du multilinguisme est par nature générale, puisqu'il jette les fondations d'un dialogue multilatéral basé sur le respect, l'égalité, le multiculturalisme, l'inclusion, la diversité et la paix internationale.

53. **M. Nguyen** Hoang Nguyen (Viet Nam), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, dans un contexte de tensions géopolitiques, de fragmentation et de conflits croissants, le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la fourniture d'informations précises, fiables et

équilibrées est plus important que jamais. Une culture de communication et de transparence doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier ses travaux et ses activités, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Département devrait continuer à soutenir et à renforcer les centres d'information des Nations Unies et à collaborer avec les organisations régionales et d'autres entités. L'ASEAN demande aux États Membres d'intensifier leur soutien afin de renforcer la capacité du système des Nations Unies de communiquer en cas de crise.

54. Les progrès des technologies de l'information et des communications ouvrent de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peuvent contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Il est nécessaire de renforcer la résilience économique, notamment en accélérant la transformation numérique inclusive. Les flux transfrontaliers de données devraient être facilités, parallèlement aux efforts visant à protéger les informations personnelles et à renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'économie numérique.

55. L'ASEAN est préoccupée par le nombre croissant d'attaques malveillantes contre l'information et les infrastructures civiles essentielles, ainsi que par la diffusion de fausses informations, la désinformation, les discours de haine et la cybercriminalité. À cet égard, les dirigeants de l'ASEAN ont approuvé un cadre opérationnel destiné aux équipes d'intervention informatique d'urgence en vue de renforcer leurs capacités régionales en matière de cybersécurité, notamment par la mise en commun des informations et des bonnes pratiques, et achèveront bientôt l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des informations gouvernementales dans la lutte contre les infox et la désinformation. L'ASEAN salue le lancement du site Web sur la lutte contre la désinformation sur le site Web principal de l'ONU en février 2023 et félicite le Département pour ses efforts visant à contrer les activités des acteurs malveillants qui utilisent le nom et la réputation de l'Organisation pour propager la désinformation et mener des activités trompeuses et frauduleuses. L'ONU est encouragée à créer une équipe centrale pour l'intégrité de l'information chargée d'élaborer des stratégies et des approches novatrices de lutte contre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation. L'ASEAN attend avec intérêt la poursuite des consultations sur la promotion de l'intégrité de l'information à l'approche du Sommet de l'avenir.

56. L'ASEAN s'est engagée à approfondir la coopération avec ses partenaires dans le domaine de l'économie numérique, en particulier en ce qui concerne la technologie financière et le commerce électronique. Elle a mis au point plusieurs initiatives pour améliorer la connectivité numérique, réduire la fracture numérique et approfondir la coopération numérique. À cet égard, elle espère recevoir davantage de soutien de la part de l'ONU et d'autres partenaires pour la mise en œuvre de son programme de transformation numérique, connu sous le nom de feuille de route de Bandar Seri Begawan, et intensifiera ses efforts pour établir une communauté économique numérique d'ici à 2045. L'ASEAN soutient le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général et espère faire progresser les discussions sur le rôle des technologies numériques dans la réalisation des objectifs de développement durable.

57. **M. Wallace** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la CARICOM salue le travail important fait par le Département et le réseau des centres d'information des Nations Unies pour assurer la diffusion d'informations fiables, précises et scientifiquement fondées. Permettre l'accès en temps voulu à des informations exactes à l'aide de réseaux de communication interconnectés et efficaces offre des possibilités d'éducation et de mobilisation transcendant les fossés géographiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Toutefois, l'utilisation impropre et abusive de la technologie numérique et des réseaux de communication peut faire peser de graves menaces sur l'économie, la sécurité nationale, la gouvernance et la stabilité sociale. À cet égard, la CARICOM se félicite du lancement du site Web consacré à la lutte contre la désinformation. Elle constate que le Département a contribué à l'examen et à la mise à jour de la politique des Nations Unies pour la gestion des crises et a maintenu son soutien au Département de l'appui opérationnel en établissant une liste des moyens permanents mobilisables en renfort, qui facilite le déploiement rapide de personnel de communication pour gérer les crises sur le terrain. La CARICOM attend avec intérêt l'achèvement de la mise à jour des instructions permanentes pour les groupes de la communication des Nations Unies en cas de crise.

58. Le Département de la communication globale est vivement encouragé à poursuivre son travail, non seulement en dispensant une éducation et en fournissant des informations, mais également en inspirant et en mobilisant des moyens d'action sur des questions qui intéressent le monde entier. Il joue un rôle important dans la promotion des objectifs de développement durable et la mise en évidence des progrès accomplis. La CARICOM se réjouit de l'intérêt général suscité par

l'initiative « Football for the Goals », qui offre à la communauté mondiale du football une plateforme pour défendre les objectifs.

59. La CARICOM demande instamment au Département de continuer à sensibiliser le public aux changements climatiques, question qui demeure une priorité absolue. À cet égard, les centres d'information des Nations Unies continuent à démontrer leur pertinence et leur efficacité en fournissant un soutien en matière de communication, notamment aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies. La CARICOM félicite les centres d'information pour leurs activités de sensibilisation multilingue et leurs efforts incessants pour traduire et adapter les messages et les campagnes afin de toucher le plus grand nombre de personnes possible. Les activités du centre d'information situé à Trinité-et-Tobago, qui dessert plusieurs territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes, devraient être renforcées.

60. L'inclusion est essentielle pour ce qui est de veiller à ce que toutes les personnes, quelles que soient leur histoire, leur vision du monde ou leur langue, restent informées de la réalisation des objectifs de développement durable et y contribuent. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour utiliser efficacement les plateformes de communication, nouvelles et existantes. Le Département devrait explorer des mécanismes créatifs permettant de surmonter les difficultés spécifiques et d'atteindre les plus vulnérables. Tout en reconnaissant les contraintes en matière de ressources auxquelles l'Organisation est confrontée, la CARICOM réaffirme la nécessité de faire usage de toutes les langues officielles lors des manifestations de l'ONU et de mettre en œuvre de manière cohérente le multilinguisme, notamment dans tous les centres d'information.

61. **M. Norapoompipat** (Thaïlande) dit que sa délégation se réjouit de constater que les communications de l'ONU sont adaptées aux publics cibles dans un souci d'inclusion, notamment par l'introduction du sous-titrage activé à la demande pour les réunions et sessions importantes, le dialogue avec les jeunes, des approches innovantes en matière de diffusion de l'information, y compris par le biais de partenariats avec des influenceurs des médias sociaux, et l'utilisation des langues locales, élément essentiel pour promouvoir le multilinguisme. Néanmoins, ces efforts de sensibilisation ne peuvent être véritablement inclusifs tant que les obstacles fondamentaux à l'accès n'ont pas été levés, notamment la fracture numérique, l'absence de connexion Internet et les écarts de développement.

62. La nécessité de lutter contre les discours de haine, la désinformation et la mésinformation est plus pressante que jamais, car ces phénomènes sapent le soutien de l'opinion publique aux programmes internationaux et menacent la sûreté et la sécurité des opérations de paix. La délégation thaïlandaise se félicite donc du lancement du site Web sur la lutte contre la désinformation. Toutefois, pour être efficace, la diffusion d'informations exactes et précises doit s'appuyer sur des destinataires informés. Les internautes, qui sont bombardés d'informations quotidiennement, peuvent facilement être induits en erreur ou manipulés. Il convient donc de promouvoir la culture numérique, en particulier dans les pays en développement et les pays en situation de fragilité. Le code de conduite proposé pour l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques devrait prendre en compte les contributions de toutes les parties prenantes et s'inscrire dans le cadre du pacte numérique mondial qui sera négocié par les États Membres lors du Sommet de l'avenir. La communauté internationale doit garder à l'esprit que la responsabilité première d'appliquer, de contrôler et de faire respecter les réglementations sur les plateformes numériques, tout en sauvegardant les droits humains et les libertés fondamentales, incombe aux États.

63. **M. Jadoon** (Pakistan) dit que son gouvernement est reconnaissant à l'ensemble du système des Nations Unies et à la communauté internationale pour leur soutien apporté au Pakistan à la suite des inondations catastrophiques provoquées par les changements climatiques qui ont frappé le pays en 2022. Leur réponse illustre l'importance du partage d'informations en temps voulu et de manière durable pour mobiliser le soutien national et international à la suite de chocs liés au climat et d'autres catastrophes.

64. L'escalade des tensions géostratégiques et des conflits, en Ukraine et ailleurs, a été un terreau fertile pour la propagation de la mésinformation, sapant ainsi la confiance mutuelle entre les États et exacerbant les menaces pesant sur la coopération internationale et la paix et la sécurité. La désinformation, les infox et les discours de haine doivent être analysés et abordés sous l'angle de la sécurité, du développement et des droits humains afin de promouvoir des solutions viables. Tous les pourvoyeurs de désinformation, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, doivent être dissuadés. En 2021, le DisinfoLab de l'Union européenne a mis au jour un vaste réseau clandestin de désinformation qui mène une cyberguerre contre le Pakistan depuis 20 ans et continue de cibler les habitants du Jammu-et-Cachemire occupé, ainsi que les musulmans, les chrétiens, les sikhs et les hindous des

castes inférieures. Les campagnes de désinformation s'accompagnent de stratégies visant à supprimer la liberté d'expression, notamment par la censure de l'information, la surveillance numérique, le ciblage de journalistes et des stratégies soigneusement élaborées pour minimiser les atteintes aux droits humains. La vaste campagne virale de désinformation sur la crise actuelle au Moyen-Orient souligne la nécessité de vérifier les faits et l'intégrité de l'information. Le Département doit donc s'attaquer à ces tactiques de guerre hybride.

65. Les espaces numériques sont encore plus exposés à la désinformation et aux infox avec l'introduction de l'intelligence artificielle. Il est donc urgent d'accélérer la création et l'adoption d'un code de conduite pour l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques. Les grandes plateformes numériques doivent participer à la lutte contre la désinformation et les infox et adhérer à des normes et réglementations internationalement reconnues. Le Département pourrait également jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation rapide des discours de haine, l'islamophobie, le profilage racial et la discrimination dans les médias traditionnels, en particulier dans l'espace numérique, qui constituent une menace sans précédent pour l'ordre social, la stabilité et l'État de droit.

66. **M. Elshandawily** (Égypte) dit qu'il est essentiel de respecter le principe de l'égalité des langues officielles et de préserver le multilinguisme dans tous les aspects des activités de l'ONU afin de communiquer ses messages au public le plus large possible. Les centres d'information des Nations Unies devraient être pleinement soutenus et tous les obstacles les empêchant d'exercer leur mandat devraient être dûment pris en compte. Tous les États Membres devraient collaborer étroitement pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la mésinformation, en particulier sur les médias sociaux, et contre l'intensification de l'islamophobie, de la xénophobie et des discours de haine, qui s'expriment parfois sous le couvert fallacieux de la liberté d'expression.

67. **M. Kim** In Chol (République populaire démocratique de Corée) dit que les activités internationales d'information jouent un rôle important dans la résolution des problèmes mondiaux, tels que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les crises alimentaire et énergétique. Ces activités devraient promouvoir le développement moral de l'humanité et une meilleure compréhension du monde. En outre, l'impartialité et l'objectivité devraient être strictement respectées dans les activités d'information de l'ONU. Grâce à l'évolution rapide des technologies

de l'information et des communications, les nouvelles internationales sont signalées rapidement, mais elles favorisent également la propagation rapide de la désinformation et de la mésinformation, ce qui engendre la méfiance, les malentendus et l'instabilité sociopolitique. Il est donc nécessaire de prendre des mesures urgentes pour assurer l'objectivité, l'exactitude et la transparence des activités d'information de l'Organisation.

68. Le Manuel des Nations Unies présente une information déformée sur le Commandement des Nations Unies en République de Corée, selon laquelle celui-ci serait un organe subsidiaire du Conseil de sécurité, alors qu'il a été illégalement établi par les États-Unis. En 1975, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3390 (XXX) pour dissoudre le Commandement des Nations Unies, et d'anciens hauts fonctionnaires des Nations Unies ont reconnu qu'il n'avait rien à voir avec l'Organisation. Le Département devrait donc s'assurer que les publications et les médias des Nations Unies ne contiennent pas d'informations déformées ou trompeuses.

69. Les activités d'information de l'ONU doivent être strictement conformes aux principes de respect de la souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Elles devraient également être fondées sur le respect mutuel, la réconciliation et la coexistence afin de favoriser les relations amicales et les échanges économiques entre les États. Malheureusement, les États-Unis et l'Occident continuent à faire mauvais usage des outils d'information modernes pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, propager les valeurs occidentales et les modes de vie dégénérés, censurer les systèmes sociopolitiques des pays indépendants et provoquer des troubles internes. Pour que les activités d'information de l'ONU contribuent efficacement à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au développement socio-économique, il est nécessaire de promouvoir la coopération internationale et de lutter contre ces pratiques répréhensibles. À cette fin, le Gouvernement coréen continuera à renforcer sa coopération avec le Département et les États Membres afin d'établir un ordre international équitable en matière d'information à l'avenir.

70. **M^{me} Niane** (Sénégal) dit qu'en ces temps difficiles pour le multilatéralisme, les travaux du Département sont essentiels pour développer la participation du grand public à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité, la justice, les droits humains, l'égalité et l'action climatique. L'ONU joue un rôle essentiel en ralliant les gens autour de solutions concertées pour un développement durable qui ne laisseront personne de

côté. L'Organisation doit s'employer activement à répondre aux défis posés par la diffusion d'une information fiable, constructive et honnête qui découle de l'utilisation de plus en plus inquiétante des technologies de l'information et des communications, en particulier de l'intelligence artificielle, pour propager la désinformation et la mésinformation dans le but de semer l'inimitié. Il importe donc de renforcer le cadre juridique international régissant l'intégrité de l'information et de mieux soutenir l'activité des entités d'information des Nations Unies.

71. La diversité dans le système multilatéral est la condition de l'égalité participation des États Membres et la garantie que chacun a la possibilité d'assurer la promotion de ses positions dans la langue de son choix. L'Organisation doit donc veiller à assurer un traitement équitable des langues officielles et mieux assumer le choix du français comme langue de travail. Les documents officiels de l'ONU doivent être disponibles en temps voulu dans les six langues officielles, y compris sur des plateformes numériques, pour faire en sorte que le message communiqué par l'Organisation soit reçu par l'ensemble des États et des peuples du monde, y compris dans les opérations de maintien de la paix. Une communication efficace entre les missions de maintien de la paix, les autorités du pays hôte et les communautés locales participe de manière essentielle à l'intégration et à l'efficacité du personnel déployé sur le terrain. Les documents pertinents, y compris les instructions permanentes, doivent donc être disponibles dans les langues comprises par le personnel, et le contenu numérique destiné à soutenir les processus de paix dans les langues et dialectes locaux. Le Secrétariat doit continuer de développer des stratégies de communication visant à instaurer la confiance entre les missions et leurs communautés d'accueil et à lutter contre la prolifération de la désinformation et des discours de haine.

72. Le Sénégal, assurant la présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, réaffirme son soutien au programme d'information spécial sur la question de la Palestine mis en œuvre par le Département. La délégation sénégalaise appelle les parties à la dernière flambée de violence en Israël et dans le Territoire palestinien occupé à protéger la vie de tous les civils, y compris les journalistes, et demande à la communauté internationale de mettre un terme au sinistre bilan des victimes. Des informations précises et détaillées sont plus que jamais nécessaires pour soutenir la solution des deux États, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Département doit continuer de mettre en place des

partenariats dans des domaines clés et de mobiliser des ressources extrabudgétaires en vue d'atteindre ses objectifs.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

73. **M. Jung** Jae Hyuk (République de Corée) dit que, dans la résolution 84 du Conseil de sécurité, il est officiellement admis que le Commandement des Nations Unies en Corée remplit des fonctions liées au maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. Les allégations du représentant de la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles le Commandement des Nations Unies n'entreprendrait aucune relation avec l'ONU et que le Manuel des Nations Unies contiendrait des informations déformées sont fausses et dénuées de fondement.

74. **M. Birdi** (Inde) juge regrettable que la délégation pakistanaise ait choisi une fois de plus de faire un mauvais usage de la tribune de l'ONU pour propager une propagande fautive et malveillante en décrivant le Jammu-et-Cachemire comme étant occupé. Toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Inde est totalement inacceptable et sera totalement rejetée. Les territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh faisaient, font et feront toujours partie intégrante de l'Inde. Aucun discours ni aucune propagande de quelque pays que ce soit ne peut occulter ce fait. Le Pakistan n'a pas qualité pour se prononcer sur la question ni pour s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Inde, notamment concernant les territoires indiens occupés illégalement et par la force par le Pakistan. Il est regrettable que les dirigeants pakistanais continuent de se livrer à une propagande anti-indienne infondée et provocatrice et de gaspiller le temps des forums des Nations Unies au lieu de mettre de l'ordre dans leur propre maison. Les États Membres sont bien conscients du fait que ce pays a toujours hébergé et soutenu activement des terroristes en leur fournissant une formation, un financement et des armes, tout en tentant de dissimuler la violence sectaire et la persécution systématique des communautés ethniques et religieuses minoritaires.

75. **M. Kim** In Chol (République populaire démocratique de Corée) dit qu'il est profondément regrettable que la République de Corée exploite l'auguste forum de la Quatrième Commission pour propager la désinformation et la mésinformation. Le Commandement des Nations Unies en République de Corée n'a été rien d'autre qu'un instrument de guerre illégal depuis sa création. Il n'entretient aucune relation avec l'ONU, dont le nom a été utilisé abusivement par les États-Unis. Le 25 juin 1950, ce pays a incité la Corée du Sud à lancer une invasion militaire complète de la

République populaire démocratique de Corée, convoquant une réunion du Conseil de sécurité qui allait aboutir à l'adoption forcée de la résolution 82 (1950) du Conseil, dans laquelle la République populaire démocratique de Corée était qualifiée de prétendu État agresseur. Le 7 juillet 1950, les États-Unis ont établi la résolution 84 (1950) du Conseil, qui permettait aux États Membres d'envoyer leurs forces sur le front coréen en les plaçant sous l'autorité d'un commandement unifié, lequel, tout en arborant le drapeau de l'ONU, était concrètement dirigé par les États-Unis. Le 24 juillet 1950, ceux-ci ont officiellement créé le commandement unifié au Japon. Dans un rapport présenté au Conseil le jour suivant, le nom a été changé de manière induue en « Commandement des Nations Unies ».

76. L'ONU elle-même a reconnu que le Commandement des Nations Unies n'était pas un organe subsidiaire des Nations Unies pas plus qu'il dépendait du budget de l'Organisation. En outre, ce sont les États-Unis, et non l'ONU, qui ont le pouvoir de nommer les forces du Commandement des Nations Unies. L'existence du Commandement des Nations Unies démontre que le mécanisme de sécurité de la péninsule coréenne est fondé sur la logique de la guerre et ne contribue pas aux efforts de consolidation de la paix déployés dans la péninsule coréenne. Il ne fait que profiter à la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée et à leur stratégie géopolitique d'hégémonie dans la région. La délégation coréenne demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin immédiatement à l'utilisation abusive du nom et du drapeau des Nations Unies. À cette fin, le Commandement des Nations Unies devrait être dissous dès que possible, conformément à la résolution 3390 (XXX) de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 55.